



CROS

NOUVELLE-
AQUITAINE

2024

AUX COULEURS DES JEUX

*Construisons ensemble l'héritage
du sport de demain*



Amitié, excellence, respect



CROS

NOUVELLE-
AQUITAINE



Voeux au mouvement



CROS
NOUVELLE-
AQUITAINE

Intervention du CROS NA

**Présentation du plan
d'action de lutte contre les
violences sexuelles et
sexistes**



CROS
NOUVELLE-
AQUITAINE

Plan d'action régional de lutte contre les violences sexuelles et discriminations

23 janvier 2024

1. AVANT-PROPOS

La lutte contre les violences sexuelles et sexistes (VSS) est devenue une des préoccupations de la société actuelle. Le milieu sportif est lui aussi confronté à ces violences. Le CNOSF, qui a fait de cette question un objectif prioritaire, a proposé au mouvement sportif de **la Nouvelle-Aquitaine d'être pilote pour lutter contre ce fléau.**

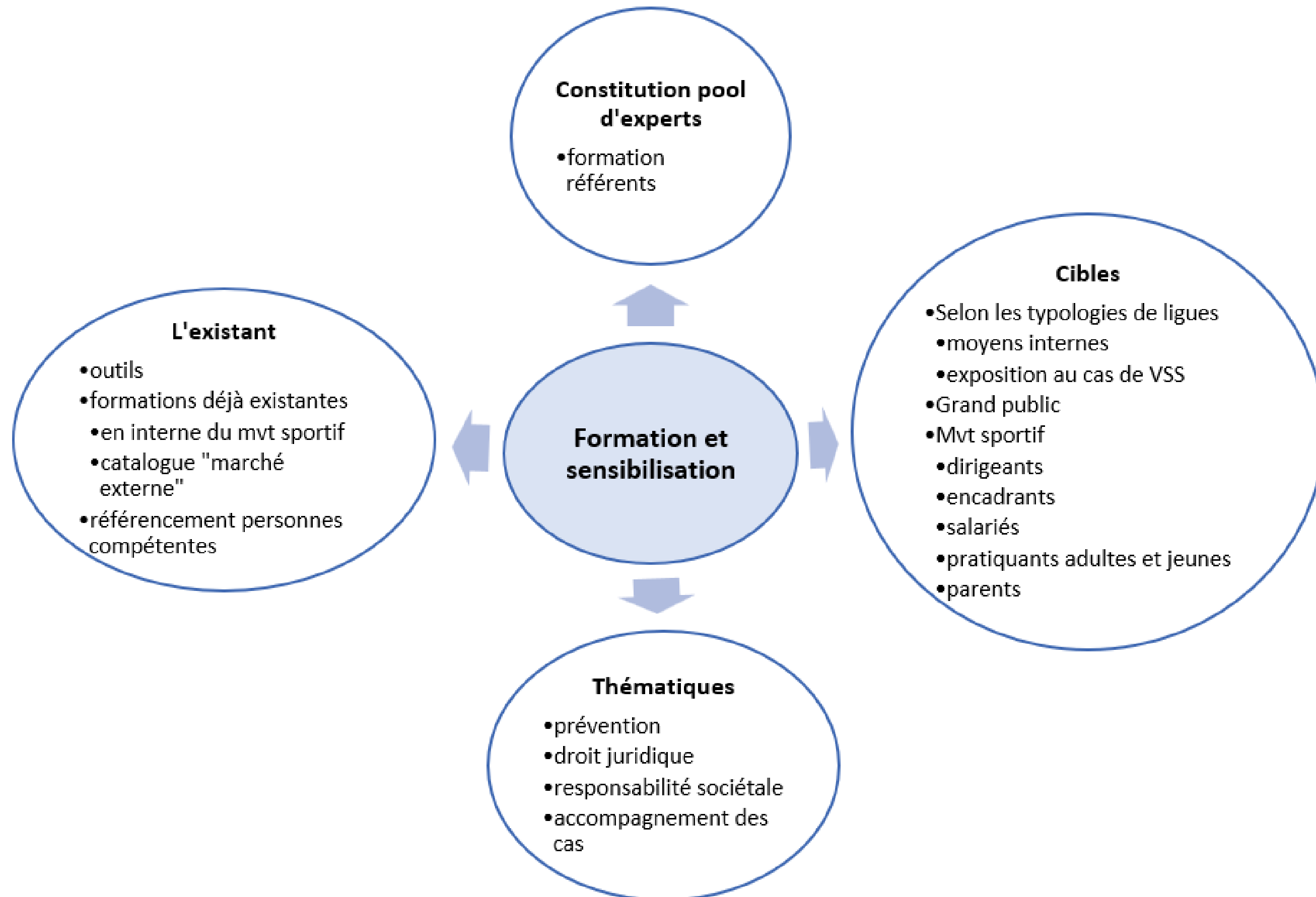
Le CROS NA a proposé aux Ligues et Comités sportifs régionaux une **démarche régionale** autour de **2 objectifs majeurs** :

- 1** Faire que le **mouvement olympique et sportif** prenne toute sa place et agisse comme l'**acteur principal** dans la lutte contre les VSS dans le sport.
- 2** Faire que **ces actions s'inscrivent dans la pérennité** et apportent un **véritable changement culturel** à tous les niveaux en particulier dans les clubs.

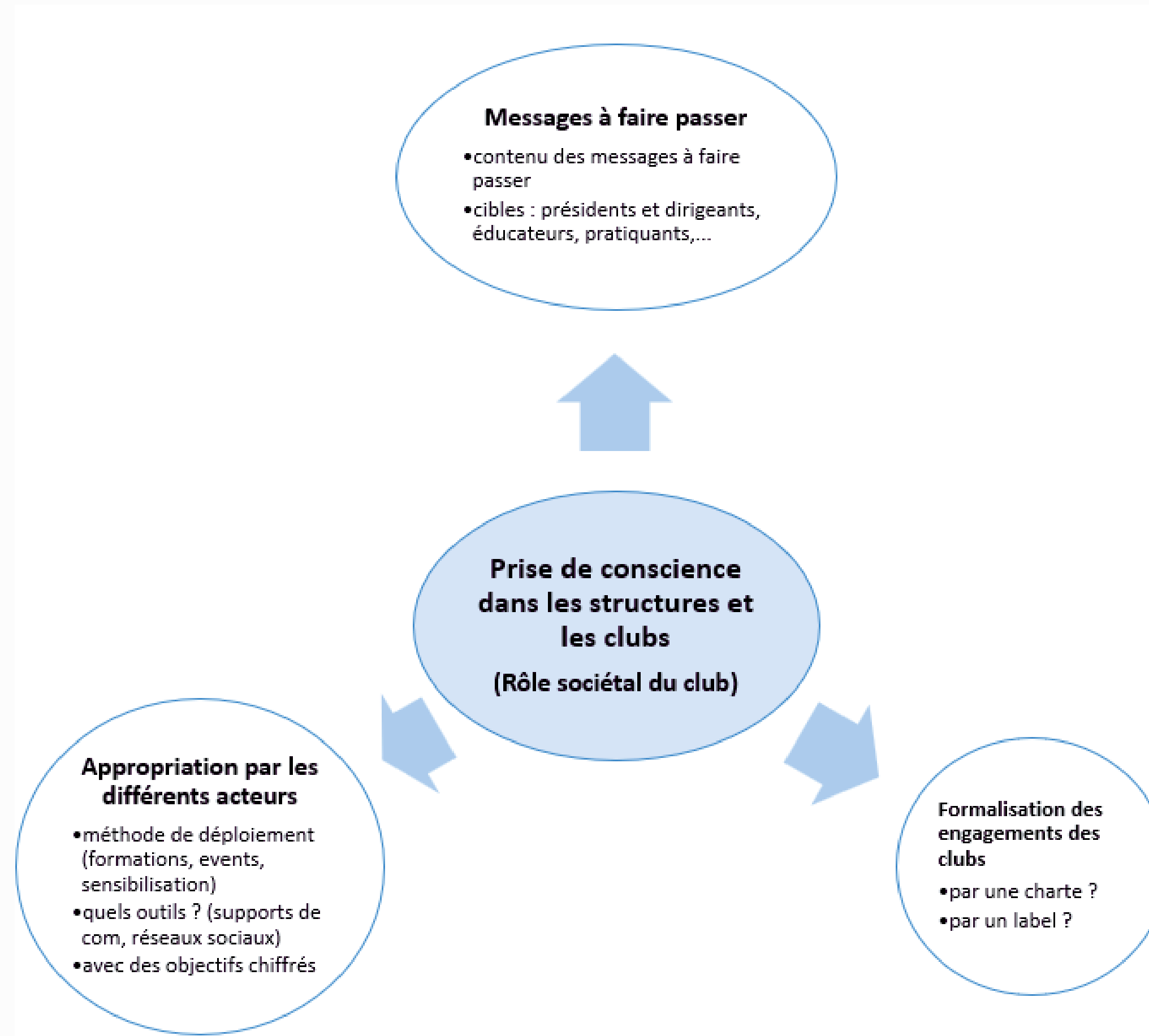
Le CROS a mis en place la **1ère Commission régionale de lutte contre les VSS** avec les Ligues et Comités sportifs régionaux en octobre 2022. Quatre groupes de travail ont été constitués :

- GT n°1 "**Formation et sensibilisation**"
- GT n°2 "**Prise de conscience dans les structures et dans les clubs**"
- GT n°3 "**Accompagnement du traitement des cas**"
- GT n°4 "**Gouvernance et médiatisation**"

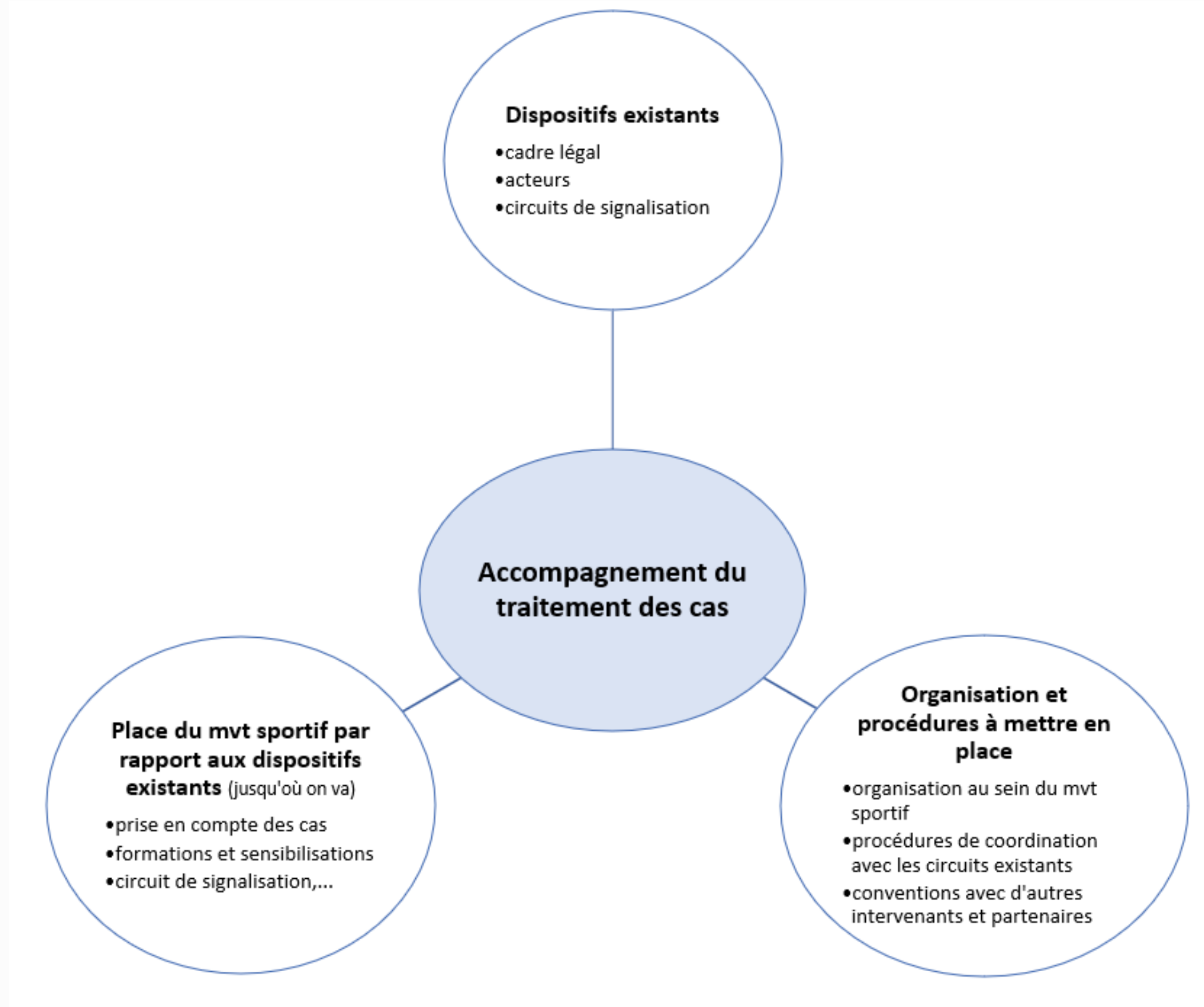
GT n°1 "Formation et sensibilisation"



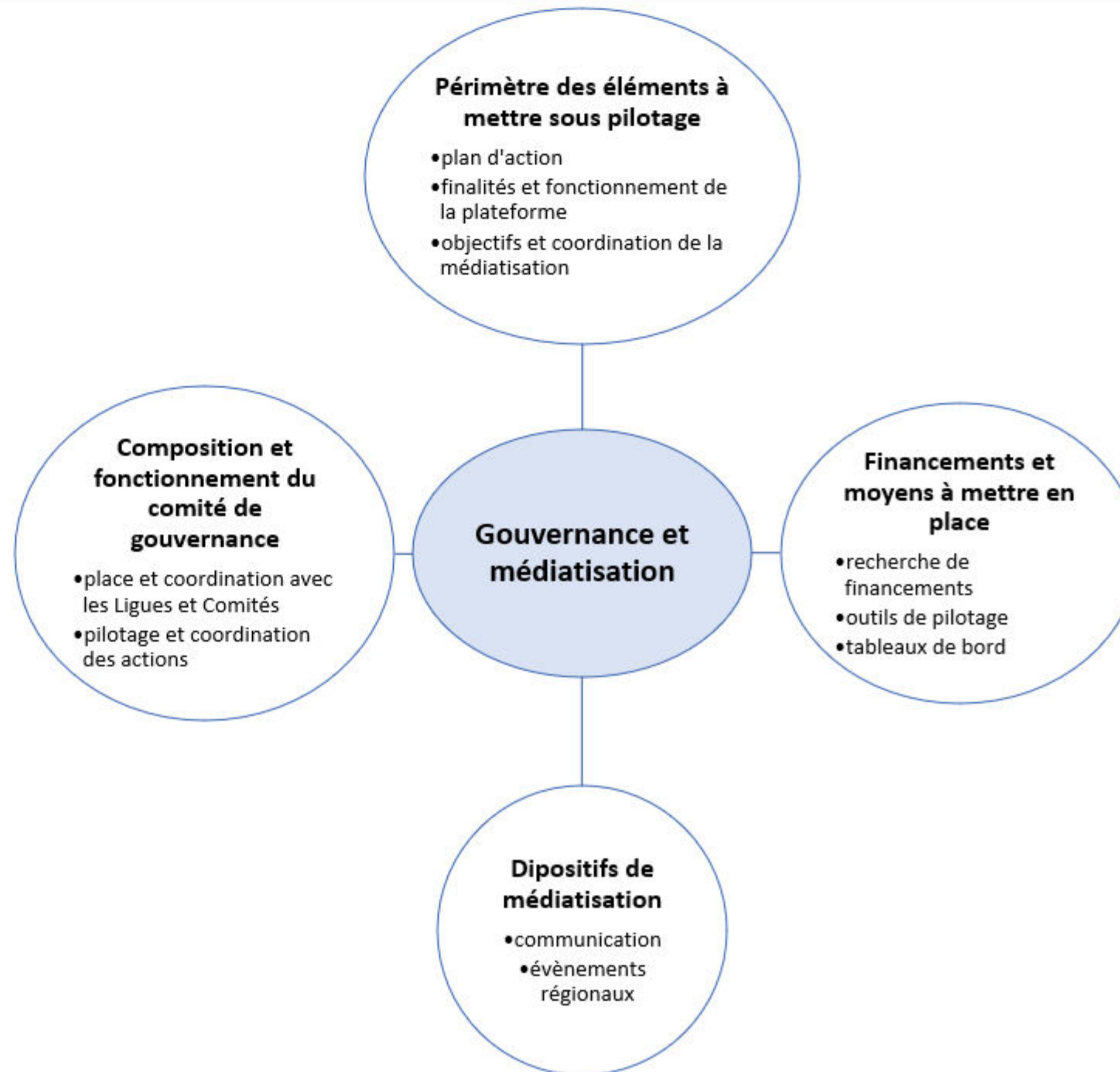
GT n°2 “Prise de conscience dans les structures et les clubs”



GT n°3 “Accompagnement du traitement des cas”



GT n°4 “Gouvernance et médiatisation”



2. TRAVAUX EFFECTUES

4 Groupes de travail



Nov - Déc
2022

4 Groupes de travail



Mars-Avril
2023

5 Groupes de travail



Juin - Oct
2023

Oct 2022



1ère
commission

Fév 2023



2ème
commission

Juin 2023



3ème
commission

NOMBRE DE LIGUES/ COMITÉS RÉGIONAUX ENGAGÉS

22

MEMBRES DANS LA
COMMISSION RÉGIONALE

54

PERSONNES IMPLIQUEES
VIOLENCES

3. PRÉSENTATION DU PLAN D'ACTION 2024 POUR LUTTER CONTRE LES VSS ET LES DISCRIMINATIONS

OBJECTIF :

Mettre en oeuvre et développer une politique de lutte contre les VSS et les discriminations au niveau du mouvement olympique et sportif régional
(selon les capacités d'implication de chaque ligue et comité régional sportif)

Les objectifs du plan d'action

Franchir collectivement une nouvelle étape dans la lutte contre les VSS



STRUCTURER
LE MOUVEMENT SPORTIF



SENSIBILISER ET FORMER
LE MOUVEMENT SPORTIF



ORIENTER ET
ACCOMPAGNER LES
VICTIMES ET LES CLUBS



RENFORCER LA
COMMUNICATION

AXE 1

STRUCTURER LE MOUVEMENT SPORTIF

Objectifs :

1. Structurer le mouvement sportif.
2. Organiser le pilotage du plan d'action.



ACTION 1

Désigner un **ambassadeur** ou un **binôme** d'ambassadeurs.



ACTION 2

Former les ambassadeurs.



ACTION 3

Mettre en place le **comité de pilotage**.



ACTION 4

Déployer le **plan d'action**.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 1 - Structurer le mouvement sportif

ACTION 1

Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs

- Mettre en place un **ambassadeur** ou un **binôme d'ambassadeurs** au sein de votre structure

ACTION 2

Former les ambassadeurs

- **Public prioritaire** : ils seront directement impliqués
- **Formation prévue par l'OF du CROS en 2024**

ACTION 3

Mettre en place le comité de pilotage

- **Piloter le déploiement du plan d'action** :
 - objectifs chiffrés
 - 3 réunions/an
 - 1 évènement annuel
- **Créer un groupe de partages d'expériences**

ACTION 4

Déployer le plan d'action

- Déployer le **plan d'action/de développement** pour lutter contre les VSS

***Moyen humain** : en plus d'un ambassadeur, un service civique dédié par le biais de l'intermédiation du CROS*

AXE 2

SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

Objectifs :

1. Sensibilisation et formation permettant de faire évoluer les mentalités et les pratiques.
2. Monter en compétences pour prévenir les violences et les faits graves.



ACTION 1

Sensibiliser massivement les acteurs du sport.



ACTION 2

Former les acteurs du sport.



ACTION 3

Outiller les acteurs du sport.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 2 - SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

ACTION 1

Sensibiliser massivement

- Sensibiliser les **PRÉSIDENTS** et **DIRIGEANTS** des associations sportives
- Sensibiliser les **ÉDUCATEURS** et **ENCADRANTS** impliqués dans la pratique sportive
- Sensibiliser les **BÉNÉVOLES** et **SALARIÉS** impliqués dans l'association sportive
- Sensibiliser les **PRATIQUANTS**, **PARENTS** et **GRAND PUBLIC**

ACTION 2

Former les acteurs du sport

- Former les **DIRIGEANTS** garant de la sécurité de l'association
- Former les **ÉDUCATEURS** et les **BÉNÉVOLES encadrants** principalement concernés dans la pratique sportive
- Former les **PRATIQUANTS**, **PARENTS** qui souhaitent être relai

ACTION 3

Outiller les acteurs du sport

- **Livret des messages** : ce que je dois connaître et ce que je dois véhiculer
- Inciter les associations sportives à inscrire **les VSS dans tous les documents types** d'une association sportive
- Inciter les associations à **actualiser les documents** encadrant la vie d'une structure sportive afin d'y inscrire la lutte contre les VSS

DÉTAIL DE L'ACTION 1

SENSIBILISER MASSIVEMENT

	LES PRÉSIDENTS ET DIRIGEANTS des associations sportives	LES ÉDUCATEURS ET LES ENCADRANTS impliqués dans la structure	LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES impliqués dans l'association sportive	LES PRATIQUANTS, PARENTS ET GRAND PUBLIC
OBJECTIFS	Assurer un portage politique fort de la lutte contre les VSS au sein des structures sportives et lors de séminaires.	Lutter contre les situations de violences qui peuvent se manifeste r entre les éducateurs et les pratiquants .	Prévenir les situations de violences qui peuvent se manifester.	Assurer l'engagement de chacune et chacun dans la lutte contre les VSS.
THÉMATIQUES POUR SENSIBILISER	Réalité du phénomène, connaître les différentes formes de violences...	Relation entraîné/entraîneur, guidage technique...	Différentes formes de violences, lieux et situations à risques...	Respect, consentement, lieux à risques, valeurs du sport...

DÉTAIL DE L'ACTION 1

Cibles et thèmes	Présidents et dirigeants	Educateurs	Bénévoles	Salariés	Pratiquants adultes/Parents	Pratiquants enfants
Priorité 1	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences y compris numériques 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences/ lieux et situations à risques Les spécificités du sport Repérer et savoir agir/réagir 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences Prévenir les agressions (contrôle d'honorabilité, prise de conscience dans les clubs, implication des parents) 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences 	<ul style="list-style-type: none"> La réalité du phénomène Connaitre les différentes violences
Priorité 2	<ul style="list-style-type: none"> Prévenir les agressions (contrôle d'honorabilité, ...) Repérer et savoir agir/réagir (numéros utiles et les procédures à suivre avec le signalement) Les lieux et situations à risques et les spécificités liés au sport 	Les lieux et situations à risques	<ul style="list-style-type: none"> Les lieux et situations à risques Repérer, savoir agir/réagir (numéros utiles,...) 		<ul style="list-style-type: none"> Repérer et savoir agir/réagir Les lieux et situations à risques 	Les lieux et situations à risques
Priorité 3	Accompagnement adapté à l'égard de la victime	Une spécificité pour les enfants : ton corps t'appartient, ...		Les spécificités du sport	Les valeurs du sport	Les valeurs du sport
Priorité 4	Accompagnement adapté à l'égard de la victime					

DÉTAIL DE L'ACTION 2

FORMER LES ACTEURS DU SPORT

	LES PRÉSIDENTS ET DIRIGEANTS des associations sportives	LES ÉDUCATEURS ET LES ENCADRANTS impliqués dans la structure	LES SALARIÉS ET BÉNÉVOLES impliqués dans l'association sportive
OBJECTIFS	Assurer un portage politique fort de la lutte contre les VSS au sein des structures sportives et lors de séminaires.	Lutter contre les situations de violences qui peuvent se manifeste entre les éducateurs et les pratiquants.	Prévenir les situations de violences qui peuvent se manifester.
THÉMATIQUES POUR FORMER	<ul style="list-style-type: none">• Les connaissances légales ;• Savoir agir en cas de faits ou de doutes ;• Recevoir la parole et savoir agir/écouter de la victime (responsabilité de l'écouter).	<ul style="list-style-type: none">• Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences ;• Prévenir, détecter et alerter ;• Recevoir la parole et savoir agir/écouter de la victime (responsabilité de l'écouter).	<ul style="list-style-type: none">• Recevoir la parole et savoir agir/écouter de la victime (responsabilité de l'écouter) ;• Prévenir, détecter et alerter ;• Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences.

DÉTAIL DE L'ACTION 2

Cibles et thèmes	Présidents et dirigeants	Educateurs	Bénévoles/salariés	Pratiquants adultes/Parents
Priorité 1	Les connaissances légales (responsabilité juridique et pénale) avec les obligations judiciaires (signalement, connaître les numéros utiles, etc...)	<ul style="list-style-type: none">Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violencesPrévenir, détecter et alerter		
Priorité 2	Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)	Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)	Recevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)	<ul style="list-style-type: none">Prévenir, détecter et alerterRecevoir la parole et savoir agir/écoute de la victime (responsabilité de l'écouter)
Priorité 3	Prévenir, détecter et alerter		Prévenir, détecter et alerter	Prévenir, détecter et alerter
Priorité 4	Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences		Comprendre les mécanismes liés aux VSS/ connaître les différentes violences	

Présentation du livret des messages à connaître et à véhiculer



AXE 3

ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET LES CLUBS

Objectifs :

1. Orienter et accompagner les victimes.
2. Accompagner les clubs dans une situation de crise.



ACTION 1

Connaitre les différents dispositifs pour signaler et leur fonctionnement.



ACTION 2

Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes.



ACTION 3

Former les ambassadeurs à la "gestion de crise".

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 3 - Orienter et accompagner les victimes et les clubs

ACTION 1

Connaître les différents dispositifs pour signaler et connaître leur fonctionnement

Connaître les **différents dispositifs** pour signaler et connaître leur fonctionnement :

- Création de **fiches** et **affiches pratiques**
- **Mise en place d'une plateforme dédiée à la lutte contre les VSS**
 - En attendant : rubrique spécifique sur le site du CROS NA

ACTION 2

Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes

Établir des **conventions de partenariats** avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes et des auteurs :

- Exemples :
 - **Les Papillons** (association)

ACTION 3

Former les ambassadeurs à "la gestion de crise"

- **Former les ambassadeurs** à la "gestion de crise"

AFFICHES

TU AS BESOIN D'AIDE, QUE FAIRE ?



LES VIOLENCES SEXUELLES, C'EST QUOI ?

Un baiser non désiré,
Un attouchement non désiré sur les zones intimes ou sexuelles (bouche, fesses, sexe).

L'**abus sexuel** est le fait de forcer ou d'inciter quelqu'un à prendre part à des activités sexuelles.

TU TE SENS GÊNÉ.E ? TU TROUVES QU'UNE PERSONNE SE SENT MAL À L'AISE DANS TON CLUB ? QU'EST-CE QUE TU PEUX FAIRE ?

TU PEUX EN PARLER !

À une **PERSONNE EN QUI TU AS CONFIANCE** (parent, ami, professeur, etc.)

À un **PROFESSIONNEL** (médecin)

À un **RÉFÉRENT** de ta structure sportive

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE**

TU PEUX APPELER !

- 17** Situation d'urgence
- 119** Enfant en danger ou en cas de doutes
- 114** Personne sourde malentendante
- 3018** Personne victime de cyber-violence

UNE QUESTION ? SCAN MOI !

Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le **réfèrent** :

CONTACT :



JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?

FICHES PRATIQUES

JE SUIS DIRIGEANT OU ENCADRANT : QUELS SONT LES RECOURS POSSIBLES EN CAS DE VIOLENCE SEXUELLE ?

Si vous êtes **acteur du sport**, vous êtes tenu de protéger vos pratiquants. Vous pouvez les **orienter** dans leurs démarches.

RAPPEL : toute personne ayant connaissance de faits de violences a l'obligation de le signaler aux autorités compétentes. (Article 434-1 et 434-3 du Code pénal)

PROCÉDURE JUDICIAIRE pour les victimes

Quelle démarche ? Dépôt de plainte simple en gendarmerie ou à la police - appel au 17 en cas d'urgence - signalement ou plainte au Procureur de la République en cas de faits graves et avérés.

Par qui ? Victime, représentants légaux ou ayant droits pour une victime mineure.

Contre qui ? Toute personne mise en cause.

PROCÉDURE ADMINISTRATIVE pour les témoins

Quelle démarche ? Signalement au service national. (signal-sports@sports.gouv.fr)

Par qui ? Toute personne ayant connaissance de faits de violences ou des éléments pouvant le laisser penser.

Contre qui ? Dirigeants, éducateurs, encadrants professionnels ou bénévoles, salariés.

PROCÉDURE DISCIPLINAIRE FEDERALE pour les victimes et les témoins

Quelle démarche ? Signalement à la Fédération - aux fédérations concernées



UN DOUTE ? UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



JE SUIS VICTIME OU TÉMOIN DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?



JE SUIS VICTIME

Ne **PAS CULPABILISER**. Ne **PAS AVOIR PEUR**. Tout acte de violence doit être **dénoncé** pour être **puni**. Vous n'êtes pas seul. **PARLEZ-EN**.

JE SUIS TÉMOIN

Si vous avez **CONNAISSANCE DE FAITS** de violences sexuelles, si vous êtes **TÉMOIN** ou si vous avez des **DOUTES**, vous avez l'**OBLIGATION DE LES SIGNALER**.

EN PARLER À VOTRE ENTOURAGE ET/OU DES PROFESSIONNELS

À une **PERSONNE EN QUI VOUS AVEZ CONFIANCE** : parent, famille, ami, professeur, dirigeant de votre club, autre

À un **PROFESSIONNEL** : médecin, assistante sociale, avocat en qui vous avez confiance.

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE** qui peut vous accompagner et vous aider dans vos démarches.

À la **POLICE** ou **GENDARMERIE** qui peuvent vous recevoir et vous écouter.

LE SIGNALER

Au **COMMISSARIAT** ou **GENDARMERIE** : les forces de l'ordre peuvent vous écouter et recevoir votre plainte.

À la **CELLULE D'ÉCOUTE** dédiée au sein du ministère des sports : signal-sports@sports.gouv.fr ou sur le **PORTAIL DE SIGNALEMENT GRATUIT**, anonyme et disponible 24h/24 sur le site du Ministère de l'Intérieur.

À **L'HÔPITAL** : généralisation de la plainte et certificat médical de constatation des violences.

APPELEZ

17 SITUATION D'URGENCE

114 PERSONNE SOURDE MALENTENDANTE



FEMME EN DANGER OU DE DOUTE



VICTIME DE CYBER-VIOLENCE

Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le **référént** :
CONTACT :

UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



FICHES PRATIQUES

JE SUIS TÉMOIN DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?



PARLES-EN

EN PARLER À TON ENTOURAGE ET/ OU DES PROFESSIONNELS

Il faut en parler si une victime s'est confiée à moi ou que j'ai vu ou entendu quelque chose :

À une **PERSONNE EN QUI TU AS CONFIANCE**. (Parent, famille, ami, professeur, dirigeant de votre club, etc.)

À ton **RÉFÉRENT** de ta structure sportive.

À un **PROFESSIONNEL** (médecin, assistante sociale, avocat) en qui tu as confiance.

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE** qui peut t'accompagner.



SIGNALE-LE

TU PEUX APPELER :

17 SITUATION D'URGENCE

119 ENFANT EN DANGER OU DE DOUTES

114 PERSONNE SOURDE MALENTENDANTE, VICTIME DE VIOLENCE

30 19 PERSONNE VICTIME DE CYBER-VIOLENCE



Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le **réfèrent** :

CONTACT :

UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



JE SUIS VICTIME DE VIOLENCE, QUE FAIRE ?



PARLES-EN

Chez les filles comme chez les garçons : **TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE CONCERNÉ.**

N'aie **PAS HONTE**. N'aie **PAS PEUR**.

Tu n'es **PAS COUPABLE**. Seul le responsable doit être puni.

Tu n'es **PAS SEUL** alors **PARLES-EN**.

EN PARLER À TON ENTOURAGE ET/ OU DES PROFESSIONNELS

À une **PERSONNE EN QUI TU AS CONFIANCE** (parent, famille, ami, professeur, dirigeant, etc.)

À un **PROFESSIONNEL** (médecin, assistante sociale, etc.)

À une **ASSOCIATION SPÉCIALISÉE** sur les violences sexuelles et sexistes

À la **POLICE** ou à la **GENDARMERIE**



SIGNALE-LE

TU PEUX APPELER :

17 SITUATION D'URGENCE

119 ENFANT EN DANGER OU DE DOUTES

114 PERSONNE SOURDE MALENTENDANTE, VICTIME DE VIOLENCE

30 19 PERSONNE VICTIME DE CYBER-VIOLENCE



Dans ton club, tu peux te faire accompagner par le **réfèrent** :

CONTACT :

UNE QUESTION ?
SCAN MOI !



AXE 4

RENFORCER LA COMMUNICATION

Objectifs :

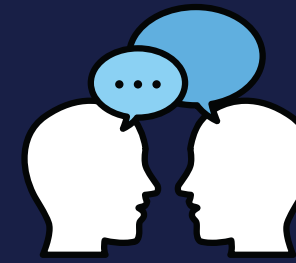
1. Avoir une communication renforcée pour mobiliser les acteurs du mouvement sportif.
2. Positionner le mouvement sportif comme acteur principal de la lutte contre les VSS auprès de la société.

ACTION 1



Communiquer sur les **différents dispositifs existants** et leur fonctionnement.

ACTION 2



Communiquer au **niveau de la structure** pour apporter un **changement culturel**.

ACTION 3



Valoriser l'engagement du mouvement sportif auprès de la société.

DÉTAIL DES ACTIONS

AXE 4 - Renforcer la communication

ACTION 1

Communiquer sur les différents dispositifs existants et leur fonctionnement

- Le **contrôle de l'honorabilité**
- Vérifier et s'assurer de la **validité de la carte professionnelle** des éducateurs.
- **Mise en place d'une plateforme dédiée à la lutte contre les VSS**
 - En attendant : rubrique spécifique sur le site du CROS NA

ACTION 2

Communiquer pour un changement culturel indispensable à la construction d'une culture commune

- **2 types de communication :**
 - Une communication d'incitation lors de journées internationales
 - Une communication de soutien aux actions du plan d'action
- **Mise à disposition** au sein de la structure sportive de **tous les outils pratiques** (*sensibilisation, formations, communication...*)

ACTION 3

Valoriser l'engagement du mouvement sportif

- **Soutenir et valoriser les initiatives** portées par le mouvement sportif
- Instaurer une **dynamique de changement** (exemple : actions de prévention, sensibilisation...)

RÉSUMÉ DU PLAN D'ACTION

AXE 1 : STRUCTURER LE MOUVEMENT SPORTIF

AXE 2 : SENSIBILISER ET FORMER LE MOUVEMENT SPORTIF

AXE 3 : ORIENTER ET ACCOMPAGNER LES VICTIMES ET LES CLUBS

AXE 4 : RENFORCER LA COMMUNICATION

OBJECTIFS

- Structurer le mouvement sportif.
- Organiser le pilotage du plan d'action.

- Sensibilisation et formation permettant de faire évoluer les mentalités et les pratiques.
- Monter en compétences pour prévenir les violences et les faits graves ;

- Orienter et accompagner les victimes.
- Accompagner les clubs dans une situation de crise.

- Avoir une communication renforcée pour mobiliser les acteurs du mouvement sportif.
- Positionner le mouvement sportif comme acteur principal de la lutte contre les VSS auprès de la société.

ACTIONS

1. Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs.
2. Former les ambassadeurs
3. Mettre en place le comité de pilotage.
4. Déployer le plan d'action.

1. Sensibiliser massivement les acteurs du sport.
2. Former les acteurs du sport.
3. Outiller les acteurs du sport.

1. Connaître les différents dispositifs pour signaler et leur fonctionnement.
2. Créer des partenariats avec des associations spécialisées dans l'écoute et l'accompagnement des victimes et des auteurs.
3. Former les ambassadeurs à la "gestion de crise"

1. Communiquer sur les différents dispositifs existants.
2. Communiquer au niveau de la structure pour apporter un changement culturel
3. Valoriser l'engagement du mouvement sportif auprès de la société.

4. PRÉSENTATION DES DEUX CHARTES

OBJECTIF :

Concrétiser les actions qui seront mises en place et l'engagement du mouvement sportif à tous les niveaux

CHARTRE REGIONALE

CHARTRE D'ENGAGEMENT

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT

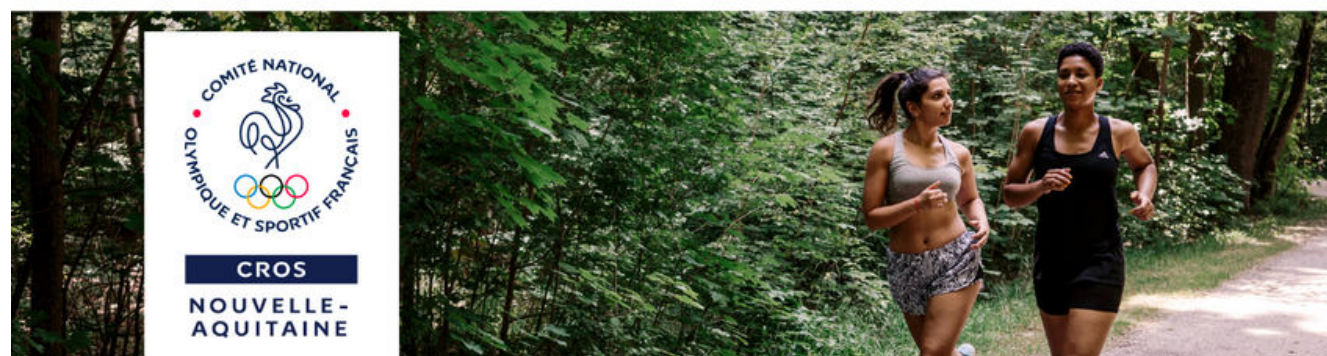
Nous, représentants du mouvement sportif de Nouvelle-Aquitaine, souhaitons nous engager pour lutter contre les violences sexuelles et sexistes dans le sport au sein de notre région.

Nous souhaitons apporter tout notre soutien aux pratiquantes et pratiquants pour que la parole se libère et que tout soit mis en place pour prévenir ces violences : accompagnement, orientation, formation, sensibilisation et soutien aux associations qui participent à cette prévention.

Nous nous engageons à tout mettre en oeuvre pour faire cesser ces violences dans l'ensemble de nos disciplines, à travers la liste des engagements ci-jointe.

Notre soutien à ce manifeste est concret et se traduit par cette signature.

MON ASSOCIATION SPORTIVE S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES



CHARTRE D'ENGAGEMENT

NOS ENGAGEMENTS

L'association sportive s'engage à :

- ✓ Désigner un ambassadeur ou un binôme d'ambassadeurs sur ce sujet qui veille à la mise en place d'actions d'information, de prévention et de formation.
- ✓ Suivre à minima 1 temps de formation, d'information ou de sensibilisation par an pour mieux comprendre et appréhender les violences afin d'agir, d'accompagner et d'orienter ou 1 temps de formation référent/ ambassadeur.
- ✓ Relayer toutes les informations auprès des adhérents et adhérentes professionnels et bénévoles.
- ✓ Participer à une réunion annuelle de bilan des engagements réalisés mis en place par le mouvement sportif.
- ✓ Organiser, en interne, un temps d'information ou de sensibilisation une fois par an auprès des adhérents et adhérentes, professionnels et bénévoles.
- ✓ S'assurer, lorsque l'association est employeuse, de la validité de la carte professionnelle des éducateurs et éducatrices salariés, et apporter son concours à la démarche d'honorabilité des bénévoles mise en place à l'échelon fédéral et informer de son rôle.
- ✓ Respecter les procédures de signalement et veiller à ce que la victime soit accompagnée.

Signature du Président de l'association sportive :



CHARTRE CLUB

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES ET SEXISTES DANS LE SPORT

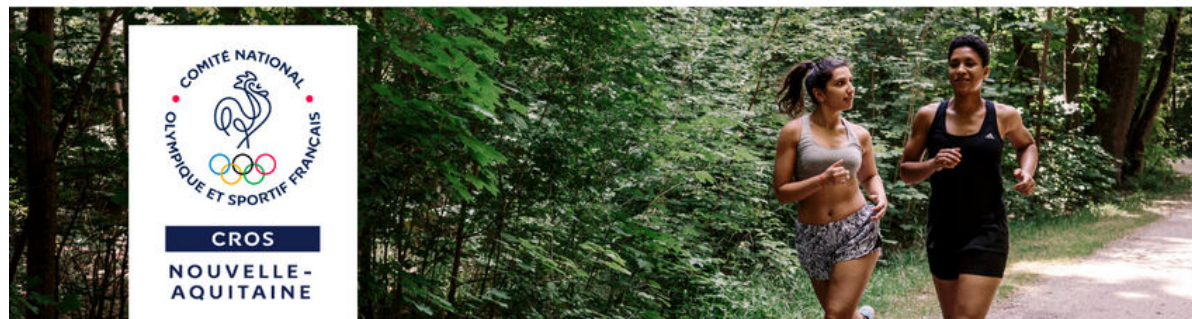
Conscients du phénomène que représente le fléau des violences et discriminations sexuelles et sexistes dans la société et dans le sport en particulier,

Conscients des conséquences extrêmement graves que ces violences et discriminations peuvent avoir pour la santé et l'intégrité physique et psychique des victimes,

Conscients que le club est un lieu de vie et doit garantir le respect, la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres, quelque soit leur âge et leur genre,

Le Président, le Conseil d'Administration et les dirigeants du club déclarent l'engagement du club à lutter contre les violences et les discriminations sexuelles et sexistes en assurant ainsi la santé et l'intégrité physique et psychique de chacun face à ces comportements condamnables.

LE CLUB S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES



CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Quel que soit son rôle, chacun se doit de s'inscrire dans la démarche du club pour prévenir les risques de violences et discriminations sexuelles et sexistes.

Pour tous les membres du club :

- Respecter les autres, leur santé et leur intégrité physique et psychique ;
- Refuser toute violence physique et verbale et toute forme de discrimination sexuelles et sexistes ;
- Assurer l'assistance, la protection et la mise en sécurité d'une victime, en particulier d'un enfant, dès le constat de violences ou discriminations sexuelles ou sexistes ;
- Assurer les obligations légales de signalement que tout citoyen doit respecter dès le constat de ces faits ;
- Exclure tout comportement, physique ou verbal, sur le bord de l'aire de jeu ou, plus généralement, dans l'enceinte de l'équipement sportif pouvant être violent ou discriminatoire ;
- Respecter les arbitres, les adversaires, les spectateurs, les autres éducateurs et les dirigeants.

Pour le Président, les membres du CA et les Dirigeants :

Le président, les membres du CA et les dirigeants ont une responsabilité et un rôle essentiels dans la mise en œuvre de la Charte et des actions qui y sont rattachés.

- Ils sont signataires de la Charte du Club ;
- Ils assurent le respect des engagements pris par le club et la mise en œuvre des actions dans le cadre de la Charte ;
- Ils participent eux-mêmes aux formations prévues à leur effet et à la transmission des valeurs et des messages contenus dans la Charte.

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Pour les éducateurs :

L'éducateur est en contact direct avec les adhérents et partage les moments de vie sportive et extra-sportive. A ce titre, il est un acteur essentiel dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention des situations à risques.

- Assister aux formations mises en place par le club dans le cadre de cette démarche ;
- Informer son groupe sur la Charte et la faire respecter ;
- Être vigilant sur les situations à risques et appliquer les bonnes pratiques pour prévenir et les éviter dans l'activité sportive comme dans les moments de vie extra-sportive ;
- Être attentif aux signaux individuels ou du groupe pouvant révéler des situations de violences ou discriminations sexuelles ou sexistes et les signaler et en parler avec le référent.

Pour les adhérents

Les adhérents sont les principaux acteurs dans la vie du club. Par leur comportement et leurs interactions, ils ont un impact direct dans l'état d'esprit du club. Il est donc important de leur faire prendre conscience de leur responsabilité.

- Exclure tout comportement, physique ou verbal, pouvant être violent ou discriminatoire, sur l'aire de jeu ou, plus généralement, dans l'enceinte de l'équipement sportif ou dans tout lieu de vie du groupe ;
- Respecter les arbitres, les adversaires, les autres spectateurs, les éducateurs et les dirigeants.

CHARTRE CLUB

CHARTRE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Pour les parents :

En plus d'être tuteur légal de leur enfant, les parents ont leur rôle à jouer en s'inscrivant dans la démarche du club.

- Sensibiliser leur enfant aux risques des violences et discriminations sexuelles ou sexistes dont ils pourraient être victime ou auteur.
- Communiquer et expliquer la Charte à leur enfant et l'amener à la respecter
- Communiquer auprès du référent sur des faits qui pourraient être constatés ou soupçonnés.
- Respecter les arbitres, les adversaires, les autres spectateurs, les éducateurs et les dirigeants.

Signature du Président du club :

5. ACTIONS À VENIR

PLANNING PLAN D'ACTION 2024

Janvier - Décembre 2024

ACTIONS

JANV-MARS

AVRIL-JUIN

JUILLET-SEPT

OCTOBRE-DEC

Désigner un ambassadeur



Former les ambassadeurs



Sensibiliser les acteurs du sport

- les présidents et dirigeants niveau régional
- les présidents et dirigeants niveau club et département
- les éducateurs
- les bénévoles et salariés
- grand public, pratiquants

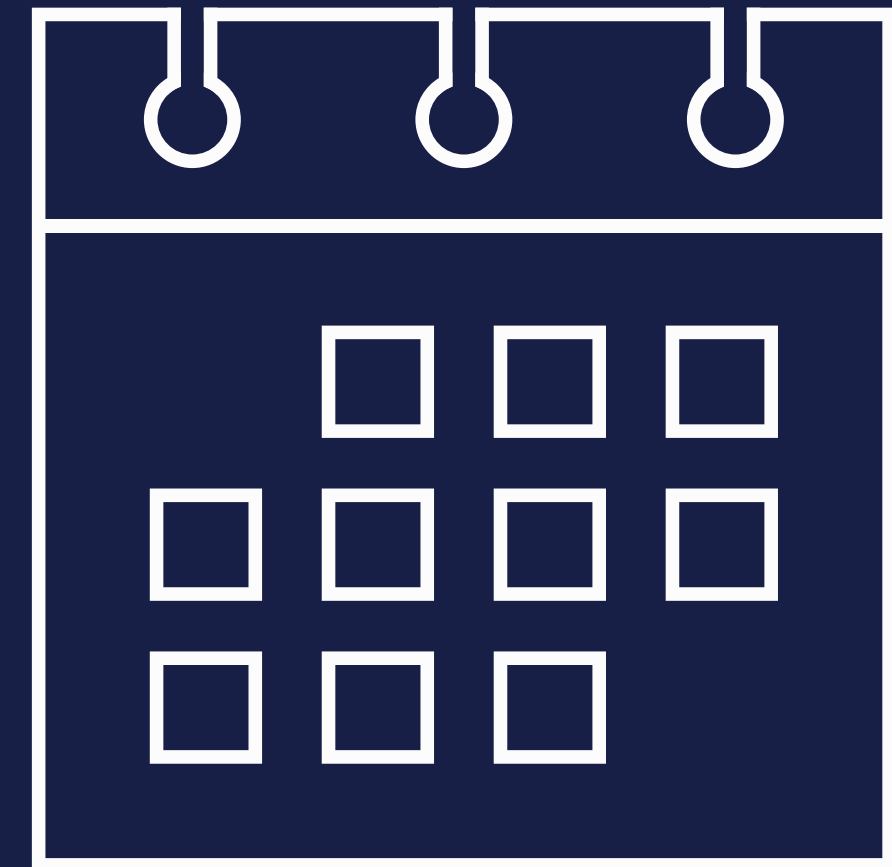


Former les acteurs du sport



Dates à retenir :

- **3 réunions du comité de pilotage dans l'année :**
 - 05 mars de 15h-16h30
 - 18 juin de 15h-16h30
 - 01 octobre de 15h-16h30
- **2 formations professionnelles pour les ambassadeurs**
 - 12 mars “Devenir ambassadeur”
 - 04 juin “Agir en cas de remontée d'informations préoccupantes de VSS”
- **1 temps de sensibilisation auprès des dirigeants et présidents** (date à venir entre février et avril)
- **1 évènement annuel en novembre (25 nov ?)**



et d'autres actions à venir en 2024

Merci pour votre engagement



CROS

NOUVELLE-AQUITAINE

Comité Régional Olympique et Sportif Nouvelle-Aquitaine



José CERVERA, Vice-Président

josecervera@franceolympique.com /06.87.85.92.83

Amandine LECLERCQ, Chef de projet

amandineleclercq@franceolympique.com /06.07.10.88.25

Marianne BORDES, Service civique

Sites Web

www.cros-nouvelle-aquitaine.org

Postez vos publications en indiquant @crosnaq

Réseaux sociaux

